



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 MARS 2019

Présidée par Fabienne SIGAUD, Maire

Présents : Christophe ROGER, Dominique THELINGE, Sylviane BERNARD, Patrick BROUEL, Marie-Claude MILLET, Christophe SOUDE, Marjorie AUSSENAC, Catherine CHICQUENOY, Bruno DAVID, Lucie FAVARETTO, Jacques FROMENT, Robert HARVEY, Michel LACOMBE, Josy LAUR, Dominique PRUNET, Frédéric SOUSA

Absents avec procuration : Muriel JACQUES (procuration à Michel LACOMBE), Jean-Pascal MARTIN (procuration à Dominique PRUNET), Elsa SOARES (procuration à Patrick BROUEL).

Absents : Céline BERRIE, Claude DESCAMPS, Raymond FOISSAC.

Secrétaires de séance : Patrick BROUEL et Bénédicte LEVIGNAT

Madame le Maire ouvre la séance à 20H30

Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle retire de l'ordre du jour le point suivant :

- Compte personnel de formation : plafond de prise en charge.

Ce point sera reporté à un prochain Conseil, après le vote du Budget Primitif 2019.

Sans remarque ni question sur le compte-rendu du 31 janvier 2019, Madame le Maire propose de passer à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

- 1 Caisse des écoles – Logements sociaux – Energies renouvelables – Lotissement – Commune :
 - a – Approbation des Comptes de Gestion 2018
 - b – Examen et vote des Comptes Administratifs 2018
 - c – Affectation des Résultats 2018
- 2 Désaffectation et déclassement espace vert au lotissement du Rouget
- 3 Nouvelle tarification cyber-base/bibliothèque
- 4 Règlement du marché et composition de la commission marché
- 5 Information
 - a – Terrain cimetière
 - b – Aménagement sécuritaire rue de la République et Centre bourg
 - c – Consultation assurance 2020
- 6 Questions Diverses

1 Caisse des écoles – Logements sociaux – Energies renouvelables – Lotissement – Commune :

a) Approbation des Comptes de Gestion

Madame le Maire présente la délibération d'approbation des comptes de gestion de l'exercice 2018 dressés par le receveur monsieur Pierre-Olivier PONTON.

Après lecture de la dite délibération, les comptes de gestion de l'exercice 2018 : Commune, Caisse des Écoles, Logements Sociaux, Lotissement et Énergies Renouvelables sont approuvés.

Vote : Pour à l'unanimité (20 voix)

Avant de passer à l'examen des comptes et conformément au code général des collectivités, Madame le Maire indique la nécessité d'élire un président de séance pour l'examen et le vote des comptes administratifs.

Elle propose Christophe ROGER, son premier adjoint, en charge des Finances. Celui-ci est élu président de séance à l'unanimité.

Madame le Maire quitte la séance.

a) Examen des comptes administratifs 2018

Christophe ROGER présente à l'assemblée les comptes : Commune, Energies Renouvelables, Caisse des écoles, Logements Sociaux et Lotissement. Il fait lecture des montants de dépenses et de recettes pour chacune des sections de fonctionnement et d'investissement.

Le compte administratif de la commune est approuvé comme suit :

- Commune

		DEPENSES	RECETTES
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	2 138 207.78	2 733 577.73 <i>(dont 193 931.23€ de Résultat antérieur)</i>
	INVESTISSEMENT	1 794 522.00	1 617 131.98
	TOTAL CUMULE	3 932 729.78	4 350 709.71

Vote : Pour à l'unanimité (19 voix)

Le compte administratif Energies renouvelables est approuvé comme suit :

Energies Renouvelables

		DEPENSES	RECETTES
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	36 402.37	251 103.16
	INVESTISSEMENT	32 610.85	50 717.08
	TOTAL CUMULE	69 013.22	301 820.24

Vote : Pour à l'unanimité (19 voix)

Le compte administratif Caisse des écoles est approuvé comme suit :

Caisse des écoles

		DEPENSES	RECETTES
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	8 966.41	9000.00 <i>(dont 224.46€ de Résultat antérieur)</i>
	INVESTISSEMENT		
	TOTAL CUMULE	8 966.41	9000.00

Vote : Pour à l'unanimité (19 voix)

Le compte administratif Logements sociaux est approuvé comme suit :

Logements Sociaux

		DEPENSES	RECETTES
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	3 546.07	69 369.53 (dont 53 106.97€ de Résultat antérieur)
	INVESTISSEMENT	18 883.27	9 630.00
	TOTAL CUMULE	22 429.34	78 999.53

Vote : Pour à l'unanimité (19 voix)

Le compte administratif Lotissement est approuvé comme suit :

Lotissement

		DEPENSES	RECETTES
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	1 762.50	66 136.78
	INVESTISSEMENT	387 796.78	0
	TOTAL CUMULE	389 559.28	66 136.78

Vote : Pour à l'unanimité (19 voix)

Les membres du Conseil apposent leurs signatures sur la feuille d'émargement de chaque compte administratif.

Madame le Maire réintègre la séance et en reprend la présidence.

b) Affectation du résultat 2018 au Budget Primitif 2019

Caisse des Ecoles

Après avoir arrêté les comptes et adopté le CA de l'exercice 2018, et constatant que le compte administratif fait apparaître :

→ Un excédent de fonctionnement cumulé de 33.59

Madame le Maire propose au Conseil Municipal l'Affectation du Résultat au Budget Primitif 2019 comme suit :

→ Résultat reporté en fonctionnement au compte 002 33.59

Vote : Pour à l'unanimité (20 voix)

Logements Sociaux

Après avoir arrêté les comptes et adopté le CA de l'exercice 2018, et constatant que le compte administratif fait apparaître :

→ Un excédent de fonctionnement cumulé de	65 823.46
→ Un besoin de financement en investissement de	9 253.27

Madame le Maire propose au Conseil Municipal l'Affectation du Résultat au Budget Primitif 2019 comme suit :

→ Affectation en réserve en investissement au compte 1068	9 253.27
→ Résultat reporté en fonctionnement au compte 002	56 570.19

Vote : Pour à l'unanimité (20 voix)

Energies Renouvelables

Après avoir arrêté les comptes et adopté le CA de l'exercice 2018, et constatant que le compte administratif fait apparaître :

→ Un excédent de fonctionnement cumulé de	214 700.79
→ Un excédent d'investissement cumulé de	18 106.23

Madame le Maire propose au Conseil Municipal l'Affectation du Résultat au Budget Primitif 2019 comme suit :

→ Résultat excédent en investissement au compte 001	18 106.23
→ Résultat reporté en fonctionnement au compte 002	214 700.79

Vote : Pour à l'unanimité (20 voix)

Lotissement

Après avoir arrêté les comptes et adopté le CA de l'exercice 2018, et constatant que le compte administratif fait apparaître :

→ Un besoin de financement en investissement de	387 796.78
→ Un excédent de fonctionnement de	64 374.02

Madame le Maire propose au Conseil Municipal l'Affectation du Résultat au Budget Primitif 2019 comme suit :

→ Résultat déficit reporté en investissement au compte 001	- 387 796.78
→ Résultat reporté en fonctionnement au compte 002	+ 64 374.02

Vote : Pour à l'unanimité (20 voix)

- Commune

Après avoir arrêté les comptes et adopté le CA de l'exercice 2018, et constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement cumulé de 595 369.95
- Un besoin de financement en investissement de 177 390.02

Madame le Maire propose au Conseil Municipal l'Affectation du Résultat au Budget Primitif 2019 comme suit :

- Affectation en réserve en investissement au compte 1068 177 390.02
- Résultat reporté en fonctionnement au compte 002 417 979.93

Vote : Pour à l'unanimité (20 voix)

2 Désaffectation et déclassement espace vert lotissement du Rouget

Christophe ROGER, 1er adjoint au Maire rappelle la nécessité d'élargir les lots trop étroits très difficilement vendables en l'état. Il indique notamment le projet d'agrandissement du lot n°9, parcelle 2299 prévu dans le permis d'aménager modificatif.

Christophe ROGER fait part aux membres de l'assemblée que suite à la remarque faite lors du conseil municipal du 13 décembre 2018 concernant la non obligation de mettre en place une enquête publique pour modifier la destination de l'espace vert situé le long du lot n° 9 et après vérification auprès des différents services compétents, il s'avère qu'il n'y a pas lieu d'engager une procédure d'enquête publique. Il propose donc l'annulation de la délibération votée en décembre.

Il rappelle également la délibération 2015-15 qui prévoit la vente à monsieur et madame Chardon d'une bande de terrain jouxtant leur parcelle 2311.

Après avoir recueilli l'accord de tous les co-lotis pour concrétiser l'agrandissement du lot n°9 parcelle 2299 et afin de vendre la bande de terrain jouxtant la parcelle 2311, le premier adjoint propose à l'assemblée :

- Le retrait de la délibération 2018-096 du 13 décembre 2018 sollicitant une enquête publique
- La désaffectation puis le déclassement d'une partie de la parcelle cadastrée section C ancien numéro 2299 jouxtant le lot n°9 pour une superficie d'environ 266m²
- La désaffectation puis le déclassement de la parcelle cadastrée section C numéro 2381 (après modification parcellaire) jouxtant la parcelle 2311, pour une superficie de 33 m².

Vote : Pour à l'unanimité (20 voix)

3 Nouvelle tarification cyber-base/bibliothèque

Tout d'abord, Marie-Claude MILLET, adjointe au Maire, informe les membres de l'assemblée des différentes modifications apportées à la tarification de la cyber-base et de la bibliothèque, notamment :

- La gratuité des connexions internet personnelles
- La mise en place d'une tarification pour les personnes extérieures à la commune de Prayssac, pour les jeunes et pour les vacanciers
- La mise en place d'un accompagnement pour les démarches administratives en ligne

Puis elle propose au Conseil la nouvelle tarification suivante :

PRESTATIONS	Tarif en €
BIBLIOTHEQUE	
Adulte de Prayssac	12.00
Adulte extérieur à la commune	15.00
Famille de Prayssac	22.00
Famille extérieure à la commune	25.00
Associations de Prayssac	22.00
Associations extérieures à la commune	25.00
AISP	05.00
Jeune (14 – 18 ans)	05.00
Vacanciers/1mois	05.00
Jeune – de 14 ans	Gratuit
MEDIATHEQUE NUMERIQUE DU LOT (MNL)	
La MNL devra être souscrite avec un abonnement bibliothèque ou cyber-base	10.00
CYBER-BASE	
Adulte de Prayssac/20h	25.00
Adulte extérieur à la commune/20h	30.00
Associations de Prayssac/20h	30.00
Associations extérieures à la commune/20h	35.00
AISP/20h	05.00
Jeune (14-18ans)	05.00
AUTRE	
Prestation accompagnement pour démarches administratives en ligne à la cyber-base (ANTS, caisses retraite...) impressions et scans compris	10.00

Vote : Pour à l'unanimité (20 voix)

4 Modification du règlement du marché hebdomadaire

Patrick BROUEL, adjoint au Maire, propose à l'assemblée l'avenant au règlement du marché du vendredi matin portant sur les trois articles ci-dessous :

- *Chapitre 1 article 3 : autorisation de vente*

Rajout du point suivant : « Tout commerçant autorisé à s'installer sur le marché de Prayssac s'engage à respecter le présent règlement dont il accepte les conditions sans aucune restriction ».

- Chapitre 1 article 6-2 : Composition de la commission des marchés

Ouverture de la commission à des prayssacois non-élus et non commerçants : « Les prayssacois inscrits sur la liste électorale pourront se porter candidats à la commission du marché. Parmi ces candidats, deux seront élus par la commission déjà en place. »

- *Chapitre 2 article 17 : devoir du commerçant non sédentaire*

Rajout des trois points suivants :

- « A respecter les consignes concernant le stationnement de leurs véhicules, identifiés par un macaron remis par la police municipale ou le placier »
- « A exposer de façon visible sur son stand tout panneau indiquant sa qualité qui lui sera remis par le service municipal en charge du marché, dans le but d'apporter une information au client quant à son statut ou à la provenance de ses produits »
- « A stationner son véhicule après déballage hors du centre bourg sur un parking extérieur (à l'exception des camions ou remorques nécessaires à l'activité du commerçant »

Vote : Pour à l'unanimité (20 voix)

5 Informations

Conjointement avec Christophe ROGER, Madame le Maire informe les membres de l'assemblée des projets en cours d'étude et qu'elle proposera d'inscrire au budget 2019 :

- Echange et achat de terrains jouxtant le cimetière pour avoir une réserve dans le but d'un éventuel agrandissement. A l'aide d'un diaporama, Christophe ROGER explique aux conseillers les différentes possibilités qui s'offrent à la commune.
- Aménagement sécuritaire de la rue de la République à partir de la rue Cami-Ferrat. Après étude, le SDAIL propose la solution suivante :
 - un passage surélevé devant l'entrée des ateliers municipaux, avec une pente d'attaque plus élevée côté Pomarède et plus douce côté Prayssac avec une zone à 30 km/h du ralentisseur jusqu'au centre
 - une double chicane au niveau de l'entrée de l'impasse des Tonneliers. Une discussion s'engage, chacun donne son avis sur l'opportunité de cet aménagement

Pour conclure Fabienne SIGAUD propose de se rapprocher des services du SDAIL pour obtenir des réponses aux questions qui se posent.

- Aménagement sécuritaire de la traversée du centre bourg : proposition élaborée par les services du SDAIL qui sera mise à l'essai dès le mois d'avril et pendant deux mois : rétrécissement axial de la chaussée (écluse) entre la pharmacie d'Istrie et le PMU. Déplacement de l'arrêt de bus, en accord avec la Région, place de la Liberté, mais pour l'instant aucune date n'a encore été retenue.

- Lancement d'une consultation pour les assurances dont les contrats s'achèvent fin 2019. Le prestataire retenu pour mener à bien cette consultation est le bureau d'études ARIMA.

6 Questions Diverses

Madame le Maire annonce aux membres de l'assemblée la date du prochain Conseil Municipal qui se déroulera le jeudi 21 mars 2019 ; ce conseil aura essentiellement comme ordre du jour le vote du Budget Primitif 2019.

Elle informe que de nombreuses animations sont proposées conjointement par la bibliothèque et la cyber-base dans le cadre du printemps des poètes organisé à Prayssac. Elle met à disposition des élus des marques-pages agrémentés de poèmes des élèves de l'école élémentaire de Prayssac.

Sans autres questions,

La séance est levée à 22h30